Image not found or type unknown

J'accuse mon ex salariée de vol

Par **ennairod22**, le **29/09/2013** à **22:01**

bonjour,
je vous explique la situation, mon ancienne salariée a travaillé dans ma boutique pendant 1 semaine et demi et pendant cette période je lui ai passé une paire chaussures qu'elle devait porter simplement à la boutique, mais elle a porté en dehors de la boutique devant moi, mais je n'ai pas fais attention. elle a considerée cette paire comme acquise en disant que je lui les avait données.
Je suis sur qu'elle les a volées!!
Elle me propose de les restituer mais je ne veux pas qu'elle me les rendent, je veux un remboursement du montant des chaussures ou soit je porte plainte pour vol, est ce possible? car je n'ai pas de preuves, pas de camera de surveillance, il y avait juste une boite vide en reserve.
Que risque t-elle si je porte plainte pour vol?
J'ai eu un tort, je l'ai menacé verbalement de débarqué chez elle et de lui faire une réputation de voleuse dans la ville.

Par **P.M.**, le **29/09/2013** à **23:44**

Bonjour,
De toute façon, si la salariée devait porter ces chaussures en boutique, il a bien fallu qu'elle s'en procure une paire, d'où la boîte vide et sans preuve, si vous déposez plainte, c'est vous qui risqueriez en retour la même chose en dénonciation calomnieuse, en plus, je ne vois pas ce que vous iriez faire chez elle...

Par **ennairod22**, le **30/09/2013** à **23:38**

c'est sans preuves mm si je sais qu'elle les possede??

Par **P.M.**, le **30/09/2013** à **23:46**

Bonjour,
Votre seule parole ne peut bien sûr pas constituer une preuve juridiquement recevable d'autant plus que vous pourriez les avoir données et que par ailleurs la salariée vous propose

de vous les restituer, il ne s'agirait même plus de vol...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés